

# ***Le Petit Journal de Saint-Silvain Janvier 2021***



***Belle initiative de débroussaillage du chemin reliant le pont de  
Chez Aufaure au pont des mariés avec construction d'un petit pont  
de bois, par un habitant de la Commune. Merci à lui !***



***Mairie de Saint-Silvain-Bellegarde  
23190 Saint-Silvain-Bellegarde  
Tél. : 05 55 67 62 47 ; [mairie.saint-silvain-bel@wanadoo.fr](mailto:mairie.saint-silvain-bel@wanadoo.fr)  
Rédaction et mise en page : Isabelle Carton, Michèle Alouchy,  
Alain Bujadoux, Alain Grass, Jean-Marie Bertrand***

## **Le mot du Maire**

*Bonjour à toutes et à tous*

*Espérons que cette nouvelle année nous fera vite oublier 2020 et les problèmes liés à la pandémie.*

*Notre restaurant a dû fermer par deux fois, toutes les festivités prévues ont dues être supprimées ; seul le concert à l'Eglise a permis de rêver un peu.*

*Les travaux routiers prévus ont été effectués, nous attendons la pergola qui devrait permettre aux restaurateurs de travailler plus sereinement à l'abri.*

*Après le dévastateur orage de grêle du 26 juin dernier, suivi de chaleur et sécheresse particulièrement éprouvantes, il semble que les saisons soient redevenues plus normales avec un Noël blanc, ce qui n'était pas arrivé depuis 2010.*

*Le projet de Centre de Santé avance bien. Les entreprises ont été retenues, les travaux devraient débuter courant janvier.*

*Les élections départementales et régionales ont été reportées de mars à juin 2021 et devraient se tenir le même jour.*

*La réunion citoyenne devrait se tenir au printemps si la situation sanitaire le permet.*

*Je souhaite la bienvenue sur notre Commune aux nouveaux habitants.*

*Le Conseil Municipal, le personnel communal et l'institutrice se joignent à moi pour vous adresser nos meilleurs vœux de bonheur et de santé.*

**Alain BUJADOUX**

## **Au Conseil Municipal**

Le Conseil municipal a tenu cinq réunions durant le second semestre 2020 et une sixième début janvier 2021 : les 3 et 10 juillet, 25 septembre, 30 octobre, 11 décembre et 15 janvier. Pour plus de détails, vous pouvez consulter, à la Mairie ou sur le site Internet de la Commune (<https://saintsilvainbellegarde.fr>), les comptes rendus de ces réunions, accompagnés des documents soumis au Conseil, ainsi que les textes des délibérations adoptées.

### • **Élection sénatoriale**

Le Conseil municipal a désigné le Maire, Alain BUJADOUX, comme délégué de la Commune pour participer à l'élection des deux sénateurs de la Creuse qui s'est tenue à Guéret le 27 septembre 2020 (suppléants [par âges décroissants] : Jean-Marie BERTRAND, Alain GRASS et Isabelle CARTON).

### • **Commission des impôts directs**

La commission communale des impôts directs (6 titulaires, 6 suppléants) est désormais composée comme suit :

- Hervé AUTIXIER, titulaire	Josette DEBUIRE, suppléante
- Odile BOUDARD, titulaire	Olivier DROUILLARD, suppléant
- Benoît BOURDERIONNET, titulaire	Vincent LAVERGNE, suppléant
- Patrick CARTON, titulaire	Jacqueline MONTAGNON, suppléante
- Françoise DESMICHEL, titulaire	Michel MOUTARDE, suppléant
- Brigitte GRASS, titulaire	Delphine PEYNOT, suppléante

Ces douze commissaires (6 titulaires et 6 suppléants) ont été choisis par le directeur départemental des finances publiques dans la liste suivante des 24 noms proposée par la Commune : Hervé AUTIXIER (Sannegrand), Olivier BERTRAND (Rimareix), Karine BIALOUX (Le Chassain), Odile BOUDARD (Maisonneix), Benoît BOURDERIONNET (La Pradelle), Jean-Yves BOURIN (Buxerette), Patrick CARTON (Chez Aufaure), Odile CHAPUT (Le Faux), Josette DEBUIRE (Chez Villatte), Françoise DESMICHEL (Flattard), Olivier DROUILLARD (Le Moulin du Faux), Alexandre DUPLÉIX (Sannegrand), Hugo FERNANDEZ (La Ribière), Jacques GALLAND (Flattard), Brigitte GRASS (Le Bourg), Bernadette LATOUR (Chez Aufaure), Vincent LAVERGNE (Chez BARRAT), Jacqueline MONTAGNON (Buxerette), Jean-Luc MOURLON (Bellegarde), Michel MOUTARDE (Le Bourg), Delphine PEYNOT (Chez Bardy), François PINGUET (Les Barris), Daniel PODETTI (Chez Mursolles) et Guy VEYSSET (Le Faux).

### • **Délégations au Maire**

Comme il est d'usage en début de mandat, le Conseil municipal a délégué au Maire certains pouvoirs : décider de la conclusion et de la révision des baux de location d'une durée n'excédant pas douze ans ; conclure les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre ; créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ; prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ; accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ; intenter au nom de la Commune les actions



en justice ou la défendre dans les actions intentées contre elle dans les cas de vol ou de détérioration d'un bien municipal.

- ***Pylône de téléphonie mobile 4G***

Saint-Silvain fait partie des neuf sites creusois retenus, dans un arrêté ministériel du 17 décembre 2020, pour l'installation prioritaire d'un pylône de téléphonie mobile 4 G au titre du volet « couverture ciblée » du programme gouvernemental *New Deal Mobile* pour l'année 2021.

Ce relais sera installé à proximité du bourg. Son utilisation sera mutualisée entre les opérateurs (Bouygues/Free/Orange/SFR). Sa mise en service doit intervenir d'ici au 31 décembre 2022 au plus tard. La préfète l'a sélectionné parmi les sites prioritaires notamment afin d'assurer la couverture du futur centre de santé (de l'EHPAD également), de l'établissement de Codechamp et du restaurant La Vallée Gourmande. Outre les bourgs de Saint-Silvain et de Bellegarde, il devrait aussi couvrir une bonne partie de la commune de Saint-Silvain. Le programme *New Deal Mobile* est un accord conclu en 2018 entre le gouvernement et les opérateurs de téléphonie mobile : en contrepartie de l'attribution de nouvelles fréquences, ceux-ci ont souscrit divers engagements de couverture 4 G des zones territoriales mal ou pas desservies jusqu'alors.

- ***Site internet municipal***

Techniquement, le site web municipal est en fin de vie ; son contenu comme son ergonomie et son hébergement ont aussi besoin d'être revus. Une nouvelle version est en préparation. Sa réalisation et sa maintenance ultérieure ont été confiées à M. Boris SONDAGH, du Moulin du Faux, qui a créé le site actuel et l'a entretenu jusqu'à présent (investissement de 1 650 €HT).

- ***Panneau Pocket***

Comme de nombreuses autres municipalités, notamment rurales, Saint-Silvain a choisi d'expérimenter l'application Panneau Pocket de diffusion de messages sur smartphone. Elle permet d'informer les habitants qui le souhaitent, simplement et en temps réel, sans qu'ils aient à donner leur numéro de téléphone ou leur adresse électronique. Il suffit à chacun de télécharger (gratuitement, sans collecte de données personnelles ni publicités) l'application sur son smartphone pour recevoir les alertes et informations de la Mairie. Coût annuel pour la Commune : 130 €

- ***Bâtiment pour le centre de santé***

Maître d'ouvrage puis bailleur du bâtiment, le Syndicat intercommunal *Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble* a approuvé fin octobre le projet élaboré par le groupement de maîtrise d'œuvre conduit par le cabinet Atelier d'Architecture Panthéons by Charlotte Dumas, de Clermont-Ferrand, associé notamment aux bureaux d'études INGEPOLE de Limoges (structures) et BEMP d'Aubusson (fluides). La construction d'environ 250 m<sup>2</sup> de plein pied sur

le terrain apporté par la commune de Bellegarde à proximité de l'EHPAD, sera à ossature bois. Le permis de construire a été délivré 19 novembre. L'appel à la concurrence pour les marchés de travaux a été lancé début novembre. La sélection des entreprises a été effectuée le 21 décembre. Les travaux commenceront en janvier ou début février. La livraison du bâtiment est prévue pour fin août 2021. Une contribution complémentaire de l'Etat (DSIL) au titre du Plan de relance a porté le taux global des subventions à 80 % du coût prévisionnel de la construction (500.000 €HT).

- ***Bâtiment du terrain communal***

Les dommages causés par l'orage de grêle du 26 juin dernier à la toiture, amiantée, de ce bâtiment mis à la disposition de l'association communale de chasse (ACCA) ont nécessité une réfection complète avec désamiantage, pour un coût total de 11 945,42 €TTC. Déduction faite de l'indemnité versée par l'assurance (6 238,29 €) et de la compensation de TVA (1 959,53 €), le reste à charge s'est élevé à 3 747,46 €. Il a été convenu avec l'ACCA qu'elle y contribuerait pour 1 590 € (530 €an pendant trois ans), compte tenu de la gratuité à la fois de la mise à disposition du local (avec de possibles utilisations pour les manifestations organisées par d'autres sur le terrain communal) et des charges accessoires (590 €an actuellement d'électricité, d'eau et d'assurance), ainsi que de l'attribution, également sur le budget communal, d'une subvention annuelle de 200 € (versée, comme pour les autres associations subventionnées, après transmission du budget, des comptes et du rapport annuel de l'Association).

- ***Demandes de subvention au titre de la DETR 2021***

La préparation des demandes de subvention à recevoir en 2021, notamment au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) versée par l'Etat, a été l'occasion d'évoquer les opérations d'investissement de 2021. Elles ne seront décidées que lors du vote du budget 2021 en mars/avril prochains. À ce stade, le Conseil a souhaité se réserver des possibilités de choix.

- a) ***Voirie routière communale***

Quatre projets de réfection ont été retenus, pour un montant total de 22 210,00 €HT : la voie communale n° 1, du haut du village du Chassaing jusqu'à la départementale n° 38 (630 mètres ; 16 063,40 €HT) ; la voie communale n° 101 A, qui dessert le centre du village du Faux, de l'intersection avec la VC n° 101 (Le Faux – Chez Sauvanot), jusqu'à la maison VEYSSET (185 mètres ; 4 350,80 €HT) ; la voie communale d'accès à la maison HÉRITEAU à Chez Bourny (45 mètres ; 1 432,40 €HT). Le fossé de la voie communale N° 104 à l'entrée du village de Sannegrand (138 m ; 363.40 €HT).

Avec une DETR 2021 au nouveau taux de 40 % pour la voirie (au lieu de 35 % précédemment) et une subvention du département « Boost Com'Une » au taux de 24,7 %, le reste à charge de la Commune s'élèverait à 35,3 %, soit 7 841,12 €. Il a été convenu d'utiliser intégralement en 2021 le droit de tirage sur ce programme départemental 2020-2022, en le répartissant entre les projets de voirie routière et d'aménagement du bourg. La réfection de la voie n° 101 A desservant le centre du village du Faux sera mise à profit pour examiner avec les riverains les possibilités d'amélioration de l'espace public sectionnaire central (parcellaire enchevêtré, dépôts permanents d'objets privés, certains bâtiments riverains en mauvais état, voire menaçant péril, etc.).

### ***b) Chemins ruraux***

Cinq projets ont été retenus, pour un montant total de 25 461,10 €HT : la réfection, à Sannegrand, du chemin reliant la route départementale n° 9 à la Croix des Assoiffés (500 mètres dans la partie amont ; 9 700,00 €HT) ; la réfection du chemin de Chez Barrat à Mandonneix (120 mètres ; 2 506,50 €HT) ; la création de la promenade de la fontaine Saint Silvain, entre la fontaine et le chemin des écoliers à la hauteur du relais de TDF (350 mètres ; 10 207,50 €HT) ; la réalisation d'une rigole en béton en travers du chemin des Margnes, qui relie la route départementale n° 988 au village de Bagnard (GR 46), à la hauteur de la stabulation de M. Frédéric Moreau (1 437,10 €HT) ; le renforcement du chemin de Bellegarde au Moulin du Faux à son intersection, à chez Aufaure, avec la voie communale n° 5 (20 mètres ; 1 610,00 €HT).

Avec une DETR désormais aussi au taux de 40 %, le reste à charge communal sera de 60 % (15 276,66 € HT). Ces réfections de chemin seront, en tout état de cause, expressément subordonnées à l'accord de tous les propriétaires riverains pour une réception des eaux de ruissellement sur leurs parcelles. Pour la création de la promenade de la fontaine, une ou des subventions complémentaires seront recherchées (LEADER, aménagements des bourgs, etc.).

### ***c) – Aménagements du bourg***

Quatre projets ont été retenus, pour un montant total de 24 050,60 €HT : la réfection du crépi du pignon nord – celui de la salle des associations - du bâtiment communal (8.750,00 €HT) ; la pose d'un dallage d'accès PMR entre la place de l'église et la porte d'entrée PMR du restaurant (5 600,00 €HT) ; la pose de bordures en pierre pour tenir la terre le long de l'escalier d'accès à la salle polyvalente depuis la place de la Mairie (2 100,00 € HT) ; l'aménagement/assèchement de la plateforme-parking devant l'entrée de la salle polyvalente, par étalement de tout-venant et création de conduites d'évacuation des eaux de ruissellement (7 600,60 €HT).

Le reste à charge communal serait de 20 % (4 810,12 €) en tablant, en plus de la DETR (35 %), sur une dotation spéciale d'investissement local (DSIL) et une contribution « Boost'Comm'Une » du département. L'ensemble des projets d'aménagement du bourg va désormais faire l'objet d'une programmation anticipée et globale, comme ce fut le cas pour les précédents travaux d'aménagement, notamment de façon à pouvoir mobiliser d'autres soutiens financiers complémentaires (par exemple, LEADER ou autres subventions spécifiques de l'Europe, l'Etat ou de la Région à des opérations d'aménagement).

### ***d) – Mairie – mises aux normes***

Deux projets ont été retenus. Une porte métallique au local compteur électrique sous l'escalier desservant l'école à partir de la cour de récréation. Une porte coupe-feu entre les locaux chaudière et archives (Devis à parvenir).

### **• Chemin rural de Chez Aufaure**

Mme Marie-Claude HÉRITEAU a demandé l'élargissement de ce chemin rural, qui relie Chez Aufaure (au sud) au chemin La Ribière-Chez Lucet (au nord), pour permettre la desserte par les engins agricoles actuels des parcelles enclavées 110, 114 et 115 lui appartenant avec son époux et qu'exploite leur fils Jean-Bernard. La desserte de ces parcelles enclavées, fixée il y a une vingtaine d'années par une décision de justice, s'exerce par le chemin de Chez Aufaure et, depuis celui-ci, approximativement à mi-distance de ses extrémités, par un droit de passage en bordure sud de la parcelle 118 appartenant à M. Sébastien Carton et sa mère.

L'état des lieux actuels est le suivant : le quart (environ) le plus au nord du chemin a été effacé (inclusion dans les parcelles 118 et 121 après suppression des haies et clôtures) ; le quart suivant (vers le sud), embroussaillé, est encombré de grosses pierres qui y ont été jetées et qui en obstruent l'extrémité sud ; l'autre moitié du chemin est praticable et pratiquée, mais étroite, surtout en arrivant à Chez Aufaure. Indépendamment de toute éventualité d'élargissement, le conseil municipal a donc, tout d'abord, demandé le rétablissement de la partie effacée du chemin et le dégagement des pierres jetées dans la partie où elles l'obstruent. Ce chemin a aussi un intérêt pour les itinéraires de randonnée, y compris, par exemple, en évitant le retour actuel du circuit n° 1 depuis Chez Lucet vers le bourg par un tronçon, guère adéquat pour les piétons, de la route départementale 988 entre La Ribière et l'entrée de Bellegarde.

Par ailleurs, l'accord de l'ensemble des propriétaires riverains du chemin a été sollicité par écrit pour un élargissement de l'ordre d'un à deux mètres avec cession par chacun, pour un euro symbolique, du complément d'emprise nécessaire. Sur les 5 réponses reçues, trois ont été positives (avec certaines conditions dans deux cas, mais non bloquantes) et deux négatives. Prenant acte de cette absence de consensus, le Conseil a demandé qu'une concertation avec toutes les parties prenantes soit engagée afin de rechercher les différentes possibilités de concilier au mieux à la fois la demande d'un accès convenable aux parcelles enclavées, les souhaits des propriétaires riverains et les finances de la Commune dans le respect de ses obligations.

- ***Fonds de concours de la Com-Com pour la pergola du restaurant***

La Commune va construire une pergola sur la terrasse du restaurant La Vallée Gourmande (6.818,09 €HT). A ce titre, elle a demandé et obtenu une contribution de la Com-com de 2.386,33 € sous la forme d'un fonds de concours. Le reste à charge communal sera ainsi ramené à 4.431,76 € (65 %).

- ***Parcelles boisées***

Saisie en application de l'article L. 331-24 du code forestier (ventes de parcelles boisées d'une superficie inférieure à 4 hectares), la Commune n'a pas souhaité exercer son droit de préférence lors de la vente de deux parcelles de taillis cadastrées AS 19 (36a 65ca) et AV 90 (40A 85 ca) situées entre Rimareix et Chez Bardy.

- ***Fonds spécifique d'aide aux entreprises***

La Commune a accepté de contribuer, à hauteur de 5 € par habitant (1 070 € pour les 214 habitants), au fonds abondé conjointement par la Communauté de communes, à hauteur de 15 € par habitant (208 050 € pour les 13 870 habitants) et par le Département, à hauteur de 10 € par habitant, afin de compléter les aides de l'Etat et de la Région aux entreprises de notre territoire impactées par la crise sanitaire en cours, notamment dans le secteur du tourisme. En raison du caractère exceptionnel de la crise sanitaire, il a été ainsi dérogé à la répartition des compétences, le développement économique n'étant pas normalement du ressort des communes mais de la Communauté de communes à laquelle les recettes fiscales correspondantes ont été transférées. Au moins une entreprise de la Commune bénéficiera du fonds, le restaurant La Vallée Gourmande (1 500 €).

- ***Amendes de police***

Les 590,66 € reçus par la Commune au titre du produit 2019 des amendes de police (12 404,00 € pour les 21 communes du canton, partagés également entre elles) ont été affectés à la création, au centre du village de Sannegrand, d'une plateforme pour les conteneurs de déchets ménagers (coût total : 1 490,00 €).

- ***Sécurité incendie***

Une étude des besoins en points d'eau incendie (PEI) sur le territoire de la Commune va être entreprise. Si le bourg dispose aujourd'hui d'une borne incendie et Sannegrand et Le Faux chacun d'un « puisard », tous les villages sont concernés par les exigences de la défense extérieure contre l'incendie (DECI) : les engins des sapeurs-pompiers disposant de réserves d'eau limitées, des ressources en eau doivent être accessibles sur place à proximité des bâtiments. Ces points d'eau incendie (poteau, borne, réserve naturelle ou artificielle, etc.) doivent avoir une capacité et/ou un débit normalisés. Selon son type (fonction du risque), le bâtiment doit être à une distance minimale d'un point d'eau incendie (souvent 400 mètres par une route). Les implications sont importantes, notamment en matière de responsabilité, d'assurance, de permis de construire, mais aussi de finances communales.

- ***Communauté de communes***

- a) Représentation de la Commune*

Outre par son délégué, Alain GRASS (suppléante : Isabelle CARTON), la Commune est représentée dans les commissions de la Com-com par Alain BUJADOUX pour la commission « accueil en milieu rural et nouveaux lieux pour entreprendre », par Isabelle CARTON pour la commission « urbanisme » et par Michèle ALOUCHY pour la commission « écoles ».

Membre de la commission « économie » et délégué communautaire au développement numérique, Alain GRASS a par ailleurs été élu délégué permanent de la Com-com auprès du syndicat mixte Est Creuse Développement (syndicat réunissant les deux Com-com Creuse Confluence et Marche et Combraille en Aquitaine) et auprès du syndicat mixte DORSAL, qui l'a ensuite désigné vice-président (syndicat réunissant les trois départements de l'ancienne région Limousin pour leur aménagement numérique et notamment le déploiement de la fibre optique).

Alain BUJADOUX, en tant que titulaire, et Michèle ALOUCHY, en tant que suppléante, représenteront de nouveau la Commune au sein de la CLECT (Commission locale d'évaluation des transferts de charges). Cette instance a pour rôle d'évaluer les charges liées aux transferts de compétences entre les communes et la Communauté de communes et, donc notamment de garantir la clarté et l'équité de ces transferts.



### **b) Téléphonie mobile**

Le choix de Crocq et de Saint-Silvain pour les neuf sites prioritaires creusois du volet « couverture ciblée » du programme gouvernemental *New Deal Mobile* pour l'année 2021 a été effectué par la préfète sur proposition de la Com-com représentée par son délégué au développement numérique, Alain GRASS.

### **c) Aides aux entreprises**

Outre le fonds spécifique d'aide aux entreprises, deux autres aides ont été votées par le conseil communautaire pour la première vague épidémique : un report des loyers de début mars à fin juin acquittés par les entreprises locataires de la Com-com et une réduction des deux tiers de la cotisation foncière des entreprises (CFE, l'un des deux impôts locaux ayant remplacé l'ancienne taxe professionnelle). Le cas échéant, le restaurant La Vallée Gourmande pourra également en bénéficier.

### **d) FPIC**

La Commune recevra 3 758 € pour 2020, contre 3 590 € pour 2019, au titre du fonds national de péréquation intercommunale et communale (FPIC). Cette année, la répartition de la part revenant aux communes n'a pas été consensuelle : faute d'avoir obtenu l'unanimité requise au sein du conseil communautaire, non plus ensuite que des 50 conseils municipaux, la clé de répartition dérogatoire, dite « libre », destinée à éviter que vingt-neuf (petites) communes reçoivent moins en 2020 que l'année précédente, a été *ipso facto* remplacée par la clé de partage de droit commun. Quelques communes ont estimé que la répartition proposée était trop favorable aux plus « grandes ». Ce désaccord a été, cette fois-ci, sans conséquence pour Saint-Silvain, dont le montant de l'allocation était le même selon les deux modes de répartition.

### **e) Réunion des maires de la Com-com**

Trois sujets y ont notamment été évoqués : l'extension éventuelle du champ d'action du SIVOM à d'autres communes que celles de l'ancienne Com-com Auzances-Bellegarde ; le partage des compétences entre les communes et la Com-com (les compétences optionnelles deviennent des compétences supplémentaires) ; l'envolée du coût des contrôles des assainissements individuels (dits « non collectifs » ; cas de Saint-Silvain ; délégataire actuel : Veolia) et les possibilités de formules alternatives (embauche de personnels par la Com-com).

## **• Questions diverses**

**Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle** : A la suite des bourrasques de grêle du 26 juin dernier, seuls les phénomènes d'inondation et de coulées de boue ont été pris en compte, et non les dégâts dus à la grêle, dans l'arrêté interministériel du 14 septembre dernier. Les trois communes retenues ne l'ont été qu'à ces deux titres (Bellegarde, Peyrat-la-Nonière, Saint-Pardoux-le-Neuf). Il est confirmé que la grêle, parce qu'elle est un risque assurable, n'est pas considérée comme une catastrophe naturelle au sens du régime légal d'indemnisation. Pour les dommages agricoles, le régime des calamités agricoles peut, en revanche, s'appliquer.

**SIVOM** : Mme Yolande PLAS, maire de Mautes, a été élue présidente du syndicat.

**Conteneurs de déchets ménagers** : à Chez Lucet, le SIVOM a aménagé une plateforme, en face de la parcelle AI 145, sur un délaissé communal, pour y installer les conteneurs et permettre au camion de collecte de faire demi-tour. À Sannegrاند, conformément aux conclusions de la réunion organisée en juin avec les habitants de la section, deux plateformes ont été aménagées, l'une en bas du village, à côté du container à verres (avec une capacité de containers accrue pour faire face aux besoins de la ferme), et l'autre au milieu du village, sur une parcelle sectionnaire et avec un entourage de claustras. Le goudronnage ou les dalles des plateformes de Chez Aufaure, Chez Barrat et Sannegrاند ont été faits. Le goudronnage reste à faire à Chez Lucet, de même que l'installation d'un dispositif anti-renversement/divagation des conteneurs à Chez Aufaure et à Chez Barrat.

**Ancien chemin d'Aubusson à Mautes** : à Sannegrاند, des saignées ont été creusées, à une centaine de mètres du début du chemin, pour que les eaux de ruissellement s'écoulent dans les prés en contre-bas de M. Arco VAN DER SPECK. La haie longeant la parcelle de M. et Mme DUPLEIX a été taillée.

**Chemin des Garennes** : le conciliateur départemental a été sollicité pour aider à une régularisation de la situation juridique de ce chemin qui relie Bagnard à la route communale de Saint-Alpinien desservant Chez Sandillon.

**Toitures des bâtiments communaux** : des réparations en urgence ont dû être effectuées sur les toits de la grange communale de Chez Taverne (1 963,44 €) et du bâtiment loué à CODECHAMP (364,11 €).

**Réseau électrique** : en réponse à une nouvelle intervention du Maire à la suite de la panne de courant consécutive à la bourrasque de grêle du 26 juin dernier, le nouveau directeur d'ENEDIS pour la Creuse est convenu de la vétusté du tronçon de la ligne moyenne tension entre Rimareix et La Pradelle, ainsi que des interruptions répétées, et souvent longues, d'alimentation électrique qui s'ensuivent pour les usagers de ce secteur. Le courrier ajoute qu'« il pourrait être envisagé de procéder au renouvellement de ce tronçon sur la période 2022-2023, une partie en enfouissement, l'autre en aérien. ». Les travaux d'enfouissement, sur 4,5 km entre Sannegrاند et Chez Mursolles, de la ligne moyenne tension Mautes-La Villetelle ont débuté fin décembre.

**Eclairage public** : le devis demandé pour une éventuelle conversion en lampes LED (8 335,44 €) a montré que l'économie en coûts de consommation (actuellement, en moyenne, 650 €/an) n'est aujourd'hui pas suffisante pour justifier cet investissement.

**Autres travaux électriques** : dans la salle polyvalente, un disjoncteur différentiel a été installé sur le chauffe-eau et l'arrêt coup de poing de la cuisine a été modifié. Pour l'église, le remplacement des projecteurs éclairant les trois retables du chœur est à l'étude.

**Circulation routière** : étant donné la dangerosité de la traversée routière du village de Chez Bardy (succession de virages à angle droit sans visibilité), la vitesse y est désormais limitée à 30 km/h pour tous les véhicules, y compris les engins agricoles. Dans le bourg de Saint-Silvain, la limite de vitesse de 40 km/h a été abaissée à 30 km/h.

**Logement communal n° 3 :** le précédent locataire de ce studio l'a quitté fin juin, un mois avant l'expiration de son préavis à la demande de la Commune car un candidat successeur s'était déclaré intéressé à la condition de pouvoir emménager fin juin. Mais, finalement, cette personne s'est désistée. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, le logement est de nouveau loué.

**Cimetière/sépultures à l'abandon :** une mise en œuvre de la procédure de reprise des sépultures laissées à l'abandon est en préparation. Elle suppose évidemment que la concession soit en état d'abandon et ne peut intervenir avant un délai de 30 ans à compter de l'acte de concession et après un délai de 10 ans depuis la dernière inhumation. Si ces conditions sont remplies, une visite devra être organisée avec les descendants ou les successeurs s'ils sont connus. Sinon, un avis devra être affiché en mairie et à la porte du cimetière. L'état d'abandon de la concession devra alors être constaté par un procès-verbal dressé par le maire, après une visite sur les lieux. Ensuite, la reprise de la concession ne pourra être décidée qu'après trois ans.

**Cimetière/Columbarium :** Une dalle supplémentaire a été réalisée et un ensemble de six cases à urne y a été installé. L'économie réalisée en achetant un ensemble de six cases (3 220 €HT) au lieu de trois (1 940 €HT) a permis de financer l'acquisition d'un deuxième banc. Celui-ci a été placé en bordure du jardin du souvenir, dont l'emplacement a été piqueté.

**Masques :** la Commune a confirmé son don de 300 masques (378 €) au profit du département ; elle l'avait décidé au printemps dernier pour faire face à la pénurie affectant notamment les professionnels de santé.

**Navette scolaire :** pour l'année scolaire en cours, l'entreprise MIGNATON, dont l'offre a été la moins chère (56,60 €TTC contre 63,50 €pour 2019/2020) remplace l'entreprise EUROP VOYAGE (offre de 63 €contre 57 €pour 2019/2020).

**Nids de guêpes :** pour protéger le restaurant et l'école, il aura fallu, cet été, faire détruire successivement quatre nids (au total 220 €). Un nid de frelons asiatiques demeure haut perché dans un arbre en bordure du chemin allant du bourg au Mas, à hauteur de Chez Bourny.

**Débrousailluse communale à dos :** elle a dû être remplacée.

**Bus AGIR :** mis en place par la Communauté de communes pour offrir des services itinérants à la population, il est susceptible de desservir Saint-Silvain s'il y a des besoins.

**Journées européennes du patrimoine et fête de Saint Silvain :** durant le week-end des 19 et 20 septembre, outre les visites guidées de l'église, ont été présentés deux autres objets du patrimoine communal classés au titre des Monuments Historiques : le corbillard hippomobile municipal (début du XX<sup>ème</sup> siècle) et le Christ du 15<sup>ème</sup> siècle retrouvé il y a quelques années dans le grenier du presbytère.

**Monument aux Morts :** une plaque émaillée portant le texte de *l'Appel du 18 juin* a été installée, et inaugurée le 11 novembre, à l'occasion du quatre-vingtième anniversaire de celui-ci et du cinquantième anniversaire du décès du Général de Gaulle.

**Réunion citoyenne :** ouverte à tous pour débattre de tout sujet d'intérêt communal, elle était prévue le 30 octobre dernier, mais a dû être reportée au premier semestre 2021, en raison de la situation sanitaire, à une date qui sera annoncée ultérieurement.

## **Grippe aviaire**

**La préfecture alerte** : à la suite de la découverte d'un cas d'influenza aviaire hautement pathogène de type H5N8 dans une animalerie en Haute-Corse, le passage en risque « élevé » a été décidé sur l'ensemble du territoire national. Elle précise qu'aucun cas n'a été détecté en Creuse à ce jour et que la souche isolée en Corse n'est pas transmissible à l'homme.

**Le risque "élevé" entraîne la mise en place de mesures de protection renforcée, notamment l'obligation de confinement ou de pose de filets empêchant tout contact avec les oiseaux sauvages pour les élevages commerciaux de volailles et les basse-cours de particuliers.** Sont interdits : les évènements rassemblant des oiseaux (concours, foires, expositions) ; les compétitions de pigeons voyageurs avec lâchers ; le transport et les lâchers de gibier à plumes pour la chasse ; l'utilisation d'appelants pour la chasse au gibier d'eau.

**Les mortalités d'oiseaux sauvages – dès le 1<sup>er</sup> oiseau pour les oiseaux d'eau ou à partir de 3 oiseaux pour les autres espèces – doivent être signalée à l'Office français de la biodiversité (OFB), en vue d'un dépistage : 05 55 52 24 81.**

Dans les élevages aussi bien commerciaux que non commerciaux, les symptômes suspects, notamment toute hausse de mortalité, chute de consommation alimentaire, chute de ponte, ou symptômes respiratoires, digestifs ou nerveux, doivent être immédiatement signalés au vétérinaire sanitaire de l'exploitation ou à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) : **Anny BORD, 05 55 41 72 24 ou 05 55 41 72 26.**

## **L'AGARDOM**

**L'AGARDOM est un service d'accompagnement favorisant le maintien à domicile, mais pas seulement.** Elle intervient pour les personnes âgées, en situation de handicap ou en activité et recherchant des possibilités de ménage « à la carte » (avec possibilité d'un crédit d'impôt), ainsi que pour la petite enfance. Ses 250 intervenants réalisent tous les jours des aides à la personne, à la toilette, à l'habillage, des préparations de repas, des levers et des couchers, mais aussi l'entretien du logement ou du linge, ainsi que l'accompagnement pour les courses ou des interventions facilitant la garde d'enfants.

Une visite au domicile peut être réalisée pour étudier tout besoin d'intervention et les différentes possibilités de le financer. **Contact : 05 55 83 35 00 ; [agardom@agardom.fr](mailto:agardom@agardom.fr) ; Esplanade Charles de Gaulle 23200 Aubusson.** L'AGARDOM est aussi régulièrement à la recherche de candidatures : même contact pour déposer un CV ou solliciter un entretien de recrutement.

## Reconquête démographique

### La Communauté de communes Marche et Combraille s'engage dans une reconquête démographique

Maisons vides, fermetures des commerces et des services de proximité... Territoire rural de 13 600 habitants répartis sur 50 communes (965 km<sup>2</sup>), la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine perd en moyenne 0,6 % de sa population par an, ce qui impacte profondément la vie locale. Pourtant de nombreux atouts caractérisent notre territoire : environnement préservé, situation géographique centrale, qualité du bâti, etc. Forts de ces constats, les élus communautaires se sont engagés dans la mise en œuvre d'une politique d'accueil et d'attractivité afin d'encourager la venue de nouveaux habitants. La volonté de la collectivité est ainsi d'accompagner le maintien de nos services et d'en favoriser le développement de nouveaux pour répondre aux besoins de tous : établissements scolaires, commerces, entreprises, associations, services de santé, etc.

Cette politique est née d'une réflexion commune entre les intercommunalités creusoises et le

Conseil départemental. Tous se sont engagés dans le développement de l'accueil et de l'attractivité de la Creuse en étant soutenus par l'Union Européenne qui s'engage dans le Massif central avec le fonds européen de développement régional.

La Communauté de Communes Marche et Combraille prévoit d'engager plusieurs actions sur son territoire. Ces actions s'orientent autour de 4 grandes thématiques :

- le développement d'une nouvelle culture de l'accueil en collaboration avec les acteurs locaux et habitants ;
- la construction d'une offre globale d'installation en identifiant les besoins du territoire (emploi, logement, commerce, etc.) et en communiquant sur notre offre de services ;
- l'accompagnement des nouveaux arrivants et des porteurs de projets économiques, afin de faciliter leur installation et leur intégration ;
- la promotion et la valorisation du territoire Marche et Combraille en local avec les acteurs et habitants fières et ambassadeurs et au-delà de nos frontières via une stratégie départementale.

*Habitants, professionnels, associations, élus, vous vous sentez concernés par ces actions ? Vous souhaitez vous impliquer dans le futur réseau d'ambassadeurs ? Vous êtes un nouvel habitant en recherche d'informations ? Prenez contact avec Rachel LOILLIER, chargée de mission Accueil-Attractivité à la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine : [rloillier@marcheetcombraille.fr](mailto:rloillier@marcheetcombraille.fr) ou 06.75.32.93.41.*







***Un pylône de téléphonie mobile 4G***

**Le 17 décembre 2020,  
l'État, dans son programme  
New Deal mobile,  
retient 9 sites creusois.**

**Saint-Silvain**

**est sélectionnée.**

**La 4G des 4 opérateurs  
Bouygues/Free/Orange/SFR**

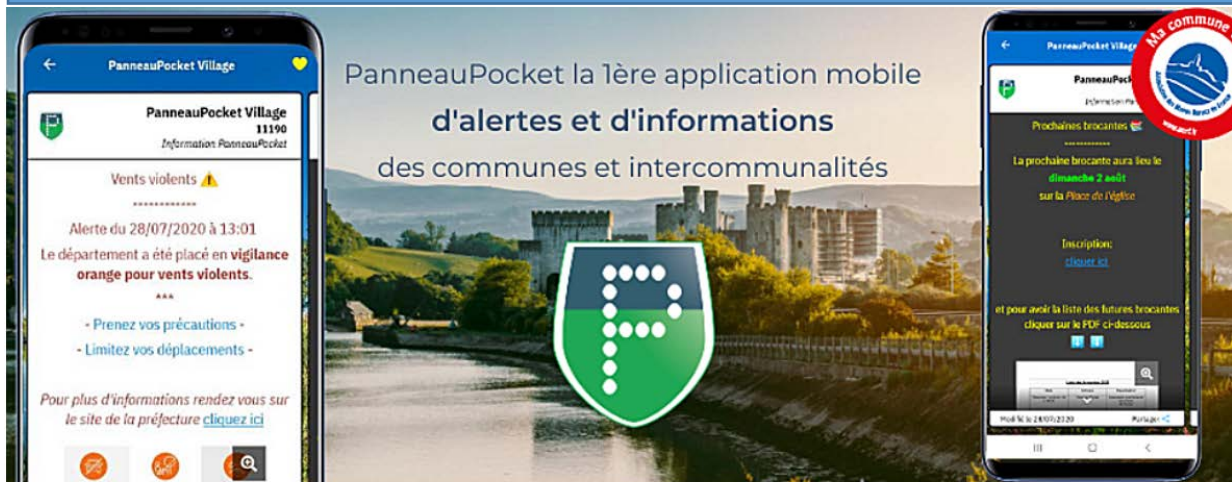
**couvrira au mieux  
notre Commune avant fin  
décembre 2022**





Comme de nombreuses autres municipalités, notamment rurales, Saint-Silvain a choisi d'expérimenter l'application Panneau Pocket de diffusion de messages sur smartphone. Elle permet d'informer les habitants qui le souhaitent, simplement et en temps réel, sans qu'ils aient à donner leur numéro de téléphone ou leur adresse électronique. Il suffit à chacun de télécharger (gratuitement, sans collecte de données personnelles ni publicités) l'application sur son smartphone pour recevoir les alertes et informations de la Mairie. Coût annuel pour la Commune : 130 €.

Allez visiter le site  
<https://www.panneaupocket.com/>



Le **n°1 Français** des solutions d'alertes et d'informations.  
Plus de **3900 Mairies** utilisent PanneauPocket 24/24 et 7/7

 **TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT**  
Votre APPLICATION PANNEAUPOCKET  
pour recevoir les alertes et les informations de la Commune

## EN 4 CLICS

- 1** Ouvrez votre application "Play Store", "AppStore" ou "AppGallery" sur votre téléphone ou sur votre tablette 
- 2** Tapez PanneauPocket dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones)
- 3** Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste 
- 4** Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir"  
Félicitations ! Vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone / votre tablette !

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de la commune qui vous intéresse. Vous recevrez les notifications de son actualité.

# BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".

## Vie scolaire

Effectif des écoles de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine.

	Ecoles	Septembre 2019		Septembre 2020	
		effectif	nombre de classe	effectif	nombre de classe
	Maternelle Auzances	57	3	55	3
	Primaire Auzances	91	4	87	4
RPI	Bellegarde en Marche	50	3	50	3
	St-Silvain-Bellegarde	17	1	15	1
	Champagnat	90	4	79	4
	Dontreix	21	2	22	2
	Mainsat	31	2	37	2
	Rougnat	34	2	32	2
	Sannat	27	2	30	2
	Maternelle Crocq	33	2	28	2
	Primaire Crocq	67	4	67	4
Géré par syndicat	Flayat	8	1	13	1
	Maternelle Mérinchal	18	1	19	1
	Primaire Mérinchal	30	2	29	2
	Chénérailles	129	6	124	6
	Lavaveix les Mines	71	4	74	4
RPI	Peyrat la Nonière	34	2	36	2
	St Chabrais	17	1	23	1
RPI (Ars gérée par autre comcom)	St Médard la Rochette	15	1	21	1
	Ars			NC	NC

### **1 - Les effectifs et l'organisation de la rentrée 2020**

- Mme Peggy COUTAUD : 1TPS + 2 PS + 11 MS = 14 élèves
  - Mme Nathalie de LAGUERENNE : 9 GS + 12 CP = 21 élèves
  - Mme Sabrina SAINSON : 5 CE1 + 10 CE2 = 15 élèves
  - Mme Hélène JOSEPH (Saint-Silvain) : 7 CM1 + 8 CM2 = 15 élèves
- TOTAL = 65 élèves

### **2 - Délégués des parents d'élèves :**

- classe PS/MS : Caroline DUPLEIX, titulaire - Angélique HOBSTER, suppléante
- classe GS/CP : Angèle PODETTI, titulaire - Karen ALOUCHY, suppléante
- classe CE1/CE2 : Emilie MARTIN, titulaire - Hervé GALLET, suppléant
- classe CM1/CM2 : Elodie FAURE, titulaire - Céline RAMIREZ, suppléante

### **3 - Travaux :**

Achats d'armoire et tapis pour l'école de Bellegarde (1045 euros HT)

Travaux effectués :

- Tracé de la cour de Bellegarde (1890 euros HT)

Travaux prévus :

- Portail à l'école de Bellegarde (2860 euros HT)
- Portillon et portail à l'école de St-Silvain (1755 euros HT). Le matériel et les travaux sont financés par la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine.

## ***Etat-civil et nouveaux arrivants***

### Naissance :

- Nelya, née le 24 décembre 2020, 1<sup>er</sup> enfant de Audrey DUMONTEIL et Xavier TAUTON de Chez Bardy

Bienvenue au bébé et félicitations aux parents

### Nouveaux arrivants :

- Régine GAUVIN aux Barris
- Bruno FOUCHÉ et Edmée KEMP à Chez Géline
- Eva et Mans STOCK et leurs filles Dora, Kate et Sien aux Trois Ponts
- Laurence LECUIER au Bourg
- Audrey COULAIS et Aymeric VALET à Chez Bardy

Bienvenue dans notre commune

### Décès :

- Pierre VILLETTELLE le 20 août 2020, de Chez Taverne

Toute notre sympathie à la famille

## ***La vie des Associations***

### **En avant avec les P'tits Loups !**

L'association « Les P'tits Loups », lors de l'Assemblée Générale du vendredi 9 octobre, s'est dotée d'un bureau renouvelé pour cette année 2020/2021.

Cette nouvelle équipe continuera l'action des P'tits Loups pour tenter d'apporter du « mieux d'Ecole » malgré cette année particulière.

#### Composition du bureau :

- Présidence : Julien PALAYER, Angélique HOBSTER,
- Trésorerie : Caroline DUPLÉIX, Elodie FAURE,
- Secrétariat : Luc MARQUES, Angélique BREDIER

### **Projet de livre photos « Saint-Silvain 2021 »**

Le comité des fêtes, s'inspirant de la réalisation d'une autre commune creusoise en 2010, se propose de produire un livre photos pour célébrer les habitants de Saint-Silvain et leur cadre de vie, avec un « arrêt sur image » en 2021.

Il s'agit de réunir, dans chacun des 40 villages et hameaux, tous les habitants volontaires et de les photographier dans une mise en scène de leur choix prenant en compte le patrimoine et les autres attraits du lieu (moulin, pont, four, champ ou encore bord de la rivière, etc.). Les modalités pratiques seront précisées dans un tract distribué en juin prochain.

Ce projet sera mené au cours de l'été afin de rassembler un maximum de personnes, y compris les résidents secondaires et plus largement les vacanciers. La publication du livre photos est prévue avant Noël 2021 pour garder le souvenir de cette année et pouvoir le partager en cadeau.

Renseignements et consultation du livre « modèle » auprès de Delphine PEYNOT 06.70.34.25.82, Michèle ALOUCHY 06.88.22.41.08, Isabelle CARTON 06.33.54.08.72.



***Vos passions à  
partager...***

Vous avez un centre d'intérêt  
Vous êtes un passionné  
Vous êtes collectionneur  
Vous avez un don artistique  
Vous voulez faire connaître votre métier  
Vous voulez partager votre savoir-faire, vos connaissances...

Le Comité des fêtes propose d'organiser des rencontres et de partager des bons moments.  
Renseignements auprès de Michèle ALOUCHY 06.88.22.41.08, Isabelle CARTON 06.33.54.08.72.



## ***Les temps forts de la Commune***

### ✓ **Concert du 15 août organisé par le comité des fêtes**

Le saxophoniste Jean-François BECQUAERT et l'altiste Anne-Sophie VERSNAEYEN nous ont fait découvrir quelques-uns de leurs « Rêves et souvenirs en Creuse », des compositions, classiques et contemporaines, notamment de Ben FOSKETT et d'Anne-Sophie VERSNAEYEN.

Ce concert rare s'est tenu dans la belle église de Saint-Silvain. Il a réuni un trio d'artistes professionnels de renommée internationale particulièrement attaché à ce coin de Creuse : leur maison à Chez Taverne est un havre de ressourcement pour Ben et Anne-Sophie ; ils y accueillent souvent leur ami concertiste Jean-François. Autant dire, de discrets quasi-enfants du pays, dont Saint-Silvain a toutes les raisons d'être fière, y compris en les mettant exceptionnellement en lumière.

Anne-Sophie est compositrice, notamment de musique de film, téléfilm et documentaire (dernièrement, *La Belle Époque*, avec Nicolas BEDOS). Ben est lui compositeur de musique principalement classique à Londres et à Paris ; il a notamment reçu des commandes de l'orchestre symphonique de la BBC et de l'orchestre de chambre London Sinfonietta.

Professeur au conservatoire de Poissy, Jean-François participe à des tournées mondiales avec divers ensembles et donne des récitals aussi bien en solo qu'en duo avec piano, violon ou violoncelle. Il a créé plusieurs pièces de Ben.

A la fin de ce concert « pépité », Véronika DOSZLA nous a présenté ses photogrammes exposés sur l'autel de l'église.





## Journées européennes du patrimoine 2020

Le temps du week-end des journées européennes du patrimoine, les samedi 19 et dimanche 20 septembre, Saint-Silvain a exposé, sous un chapiteau devant l'église, son quasi centenaire corbillard hippomobile, et, dans l'église, l'étonnant Christ en croix au moins cinq fois centenaire.

Il a fière allure notre corbillard fabriqué au début du siècle dernier par le carrossier Edouard Belleguy de Chénérailles : attelage simple tracté par un cheval ; baldaquin avec corniche festonnée en zinc et pentes en drap noir avec franges argentées ; deux brancards de train et un train à plateau ; ressorts elliptiques et frein à patins. Son achat, probablement d'occasion, en avril 1937, pour 3 150 francs de l'époque, a été financé par une souscription publique des habitants de Saint-Silvain, complétée par une contribution du budget communal de 407,43 francs. Tarif de son utilisation, fixé en février 1938 par le conseil municipal : 10 francs pour les indigents, 20 francs pour les autres personnes de la Commune et 30 francs pour les personnes étrangères à la Commune. Il a servi jusqu'au milieu des années mille neuf cent soixante et a été classé Monument Historique en 2014.

Présenté dans l'église, le très beau et exceptionnel Christ en croix, daté fin 15<sup>ème</sup>/début seizième siècle, a été trouvé par hasard en 2010, à l'occasion de travaux, dans le grenier du presbytère. Particularité unique, au moins dans le département : l'abdomen était constitué d'un élément rapporté (reliquaire ?) aujourd'hui disparu. C'est un chef d'œuvre en péril, lui aussi classé et pour la restauration duquel la Commune est toujours à la recherche de financement.





## ✔ Cérémonie du 11 novembre, sans public, mais avec une solennité particulière



En raison du confinement sanitaire, la cérémonie de ce 11 novembre 2020 s'est tenue sans public, mais avec, cette année, un hommage particulier rendu à l'Appel du 18 juin 1940 et à son auteur.

Conformément aux consignes gouvernementales et préfectorales, six personnes au plus y ont pris part : le Maire, Alain Bujadoux, le porte-drapeau, Alexandre Legrand, et quatre conseillers municipaux.

Après la célébration habituelle, le quatre-vingtième anniversaire de l'Appel lancé depuis Londres le 18 juin 1940 par le Général de Gaulle, le cinquantième anniversaire de sa mort le 9 novembre 1970 et le cent-trentième anniversaire de sa naissance le 22 novembre 1890 ont été commémorés par le dévoilement d'une plaque émaillée, apposée sur le Monument aux Morts, portant le texte de l'Appel du 18 juin 1940.

Voici l'allocution du Maire : "Au début des combats, le colonel de Gaulle est nommé, en mai 1940, à la tête de la 4ème division cuirassée où il se distingue en contenant les Allemands à Abbeville. Nommé général le 1er juin, il entre dans le gouvernement de Paul Reynaud comme sous-secrétaire d'Etat à la défense nationale et à la guerre. Le 16 juin, après la démission du président du conseil Paul Reynaud, celui-ci est remplacé par Philippe Pétain qui s'apprête à négocier un armistice avec l'Allemagne. Refusant la défaite, le Général de Gaulle choisit alors l'exil en Angleterre où il arrive le 17 juin pour poursuivre le combat. Winston Churchill l'autorise à s'exprimer à la BBC. C'est ce qu'il fait le lendemain avec cet Appel du 18 juin, diffusé il y a 70 ans déjà, qui est une réponse au discours prononcé la veille par le maréchal Pétain, qui annonçait la fin des combats."



### **Colis des aînés de fin d'année :**

Monsieur le Maire et les conseillers municipaux ont eu le plaisir de se rendre chez nos aînés afin de distribuer les 24 colis, 23 repas à la Vallée Gourmande et un colis spécialement fleuri pour la maison de retraite.



### ***Du nouveau dans la Commune***





Dans la famille STOCK, nous vous présentons Eva, la mère, Mans, le père, Dora, l'ainée de 15 ans suivie de Kate, 12 ans et la petite dernière Sien, 5 ans, sans oublier Pablo, le chien. En Hollande, Dora a découvert l'annonce « vente du gîte des Trois Ponts » sur internet, en août tout à fait par hasard.

Première visite quinze jours après, sans connaître ni la Creuse ni ses habitants, pas plus que la communauté Hollandaise et même pas notre ami Gérard !!!

Et ce fut convainquant : le paysage vallonné, la nature, le silence, l'espace... Et fin septembre toute la petite famille s'installe aux Trois Ponts.

Gérard les guide, les emmène rencontrer Monsieur le Maire, s'étonnent et se réjouissent que cette rencontre soit ici aussi simple et facile.

Les deux filles aînées font leurs rentrées au collège d'Aubusson et Sien à la maternelle de Bellegarde. Tous les cinq s'impliquent dans l'apprentissage de la langue Française, même leur gentille voisine Andrée rectifie les erreurs de langage et ils progressent très vite.

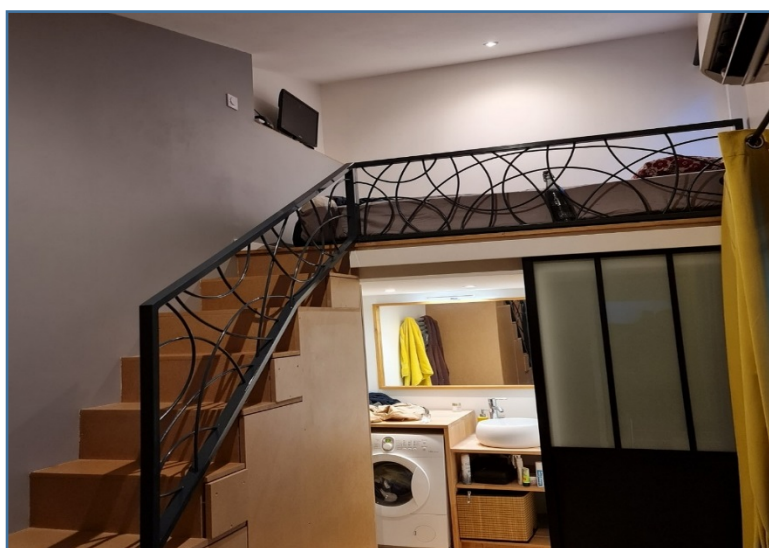
Eva est professeure de danse et de yoga, Mans est psychologue et spécialiste en arts martiaux. Heureusement, la liaison internet est de très bonne qualité et permet à Mans de continuer son activité professionnelle avec ses patients Hollandais.

Leurs projets : lier le lieu, la psychologie et le yoga pour proposer des thérapies sous forme de stages, de méditation, voire de l'ermitage, destinés à tout public, enfant, adulte, familial... soigner l'âme, le cœur, réparer les aléas de la vie, se ressourcer dans ce petit coin de paradis ! Bienvenue en Creuse et surtout dans notre commune.

Aymeric VALET de Chez Bardy propose ses services de métallier-serrurier :

Escalier, verrière, bar, terrasse, rembarde, tout est possible !

N'hésitez à le contacter au 06.89.56.59.99



## Appel à témoignages

### Que s'est-il passé dans le bourg de Saint-Silvain les 17 et 18 juillet 1944 ?

Les visiteurs de l'église sont parfois intrigués par une grande plaque anonyme de marbre, à gauche de porte de la sacristie, portant la mention « *En reconnaissance à Saint Sylvain pour sa protection particulière le 17 et 18 juillet 1944* ».

L'explication ne fait guère de doute, mais notre mémoire collective des faits en cause reste aujourd'hui plutôt vague : en ces jours de juillet 1944, des soldats allemands seraient venus fouiller le village, à la recherche de « terroristes » ; s'ils repartirent bredouille, ce fut, semble-t-il, un vrai miracle, car des armes, voire des maquisards, y étaient cachés, notamment dans l'église et l'ancien presbytère, peut-être aussi dans une grange ; d'où, après la fin de la guerre, ce remerciement de la paroisse à son saint protecteur.

On en sait cependant un peu plus sur cet épisode avéré, mais d'autant moins précisément connu, y compris dans la Commune, qu'il s'est déroulé, pour une bonne part, dans le secret de la clandestinité du maquis.

Nous disposons notamment du précieux témoignage de Maurice BOUCHET, de Lupersat : (photo ci-dessous). Douze ans à l'époque, il vivait avec ses parents agriculteurs dans le hameau, alors particulièrement isolé, de Lavergne. Y sont arrivés, aux alentours des 19/20 juillet, une douzaine de gendarmes, passés au maquis, accompagnés de quatre aviateurs allemands. Ils y sont restés jusqu'au dimanche 30 juillet. Le petit Maurice a fait quelques parties de foot avec les aviateurs. Son père a discuté avec les gardiens, surtout avec leur chef. Celui-ci lui a expliqué que cet équipage d'un avion allemand en perdition au-dessus de l'aérodrome d'Ussel, en Corrèze, avait sauté en parachute et était tombé immédiatement aux mains du bataillon Jack (Armée secrète, réseau Alliance), auquel appartenaient les gendarmes maquisards chargés de garder les quatre prisonniers, de cache en cache, d'abord en Haute-Corrèze, puis en Creuse.

Le chef des gardiens indiqua également qu'avant Lavergne, l'étape précédente avait été Saint-Silvain, dans le presbytère et l'église. Mais elle avait dû être écourtée en urgence en raison de fouilles allemandes répétées du village, avec un grand moment de frayeur : gardiens et prisonniers, ceux-ci tenus en joue pour qu'ils restent muets, s'étaient réfugiés précipitamment dans le clocher de l'église, alors que des soldats allemands courraient dans la nef quelques mètres en dessous, vociférant mais négligeant opportunément la petite porte du clocher.

Sont attestées par ailleurs, et ont fait l'objet de publications, aussi bien la chute de l'avion, le 20 juin, sur une bergerie de Monestier en Corrèze que les différentes étapes corréziennes puis creusoises (dont celle de Saint-Silvain) de la pérégrination et sa fin tragique, le dimanche 30 juillet, dans les bois de Lavergne, avec l'exécution des aviateurs (un en réchappa) en représailles des atrocités allemandes de Roussines le jeudi précédent (commune de Chard ; 30 maquisards et civils tués sur place ou en déportation). Voir notamment *Les Carnets secrets du Maquis 2*, aux Éditions de La Veytizou P.L., 2015, pages 317 à 345).

Mais quelles traces un tant soit peu précises restent-ils aujourd'hui dans nos familles de Saint-Silvain de ces énigmatiques journées vécues dans le bourg les 17 et 18 juillet 1944 ?

**Tel est l'objet du présent appel à témoignages auprès des lecteurs du Petit Journal : dites-nous vos souvenirs ou ceux entendus autour de vous. Il vous suffit d'un coup de fil, d'un courriel ou d'un petit mot à la Mairie. A suivre !**





## Il y a juste un siècle...

Lors du recensement de 1921, Saint-Silvain comptait 625 habitants (163 ménages, 165 maisons, dans le bourg et les 33 villages habités). Les 54 personnes habitant alors le bourg se répartissaient comme suit, entre 14 foyers et 13 maisons :

DÉSIGNATION	NUMÉROS			NOMS	PRÉNOMS	ANNÉE	LIEU	NATIONA-	SITUATION	PROFESSION						
	PAR QUARTIER, VILLAGE,										DE FAMILLE	de	de	LITÉ	de	à
	des	des	des													
	1	2	3													
Le Bourg de Saint-Silvain.	1	1	1	Lissac	Francois	1859	Fériers	Français	Chef de ménage	Indépendant public						
			2	Lissac	Emilie	1890	St-Silvain	ief	filie	sans prof						
			3	Lissac	Edite	1895	ief	ief	ief	ief						
	1	2	4	Lugnet	Joseph	1878	St-Emily	ief	Chef	photographe						
			5	Lugnet	Alice	1879	Châteauf-Mabre	ief	épouse	Indépendant public						
			6	Lugnet	Madeleine	1913	Bellegarde	ief	filie	sans prof						
			7	Lugnet	Simone	1915	Les Bains	ief	ief	ief						
	2	3	8	Boustageon	Jean Marie	1853	Fontanier	ief	Chef	ouvrier agric.						
			9	Boustageon	Marie	1840	Raugnal	ief	épouse	sans prof						
			10	Boustageon	Joseph	1890	St-Bard	ief	filie	cimentier						
			11	Boustageon	Marie	1887	St-Augustin	ief	veu	sans prof						
			12	Boustageon	Louise	1920	Douai	ief	p. filie	ief						
	3	4	13	Lacelle	Pierre	1864	Parsac	ief	Chef	prêtre						
			14	Simonet	Louise	1841	Sermus	ief	domestique	cuisinière						
	4	5	15	Danchaud	Célestine	1869	Supertat	ief	Chef	sans prof						
			16	Danchaud	Francisque	1892	ief	ief	filie	entrepreneur						
	5	6	17	Foussadier	Gustave	1873	St-Silvain	ief	Chef	charpentier						
			18	Foussadier	Louise	1876	La Vallée	ief	épouse	aubergiste						
			19	Foussadier	Victor	1898	St-Silvain	ief	filie	cimentier						
			20	Foussadier	Marcel	1902	ief	ief	ief	ief						
			21	Foussadier	Edite	1908	ief	ief	ief	filie	sans prof					
			22	Foussadier	Germaine	1913	ief	ief	ief	ief	ief					
	6	7	23	Mourlon	Emile	1862	Supertat	ief	Chef	propriétaire						
			24	Mourlon	Marie Louise	1890	St-Silvain	ief	filie	sans prof						
			25	Foussadier	Louise	1834	ief	ief	belle-mère	ief						
			26	Mourlon	Fernand	1893	ief	ief	ief	filie	menuisier					
	7	8	27	Mourlon	Marie	1890	ief	ief	veu	sans prof						
			28	Mourlon	Luzanne	1920	Bellegarde	ief	petite filie	ief						
			29	Janicaut	Céline	1838	St-Silvain	ief	Chef	sans prof						
			30	Janicaut	Genevieve	1872	Bellegarde	ief	filie	couturière						

DÉNOMINATION	NOMÉROS			NOM	PRÉNOMS	ANNÉE	LIEU	NATIONA-	SITUATION	PROFESSION	Pour les enfants nés en France, sous le nom de leurs parents ou de leur époux.							
	PAR QUARTIER, VILLAGES, DÉPENDANCES											DE FAMILLE	DE	DE	LITE	PAR RAPPORT	PROFESSION	Pour les enfants nés en France, sous le nom de leurs parents ou de leur époux.
	des parties du commune	des villes ou villages	des détachés															
	8	9	31	Legrand	Agathe	1850	Lupersat	Française	Chef	sans prof								
			32	Colas	Célestine	1872	S <sup>t</sup> Chabaud	ief	Chef	ouvrier agri								
			33	Colas	Armand	1901	S <sup>t</sup> Séverin	ief	fil	cimentier								
	9	10	34	Colas	Yvonne	1903	ief	ief	fil	ouvrier agri								
			35	Colas	Raymond	1905	ief	ief	fil	sans prof								
			36	Colas	Germaine	1914	ief	ief	fil	ief								
			37	Colas	Alexandrine	1893	ief	ief	ief	domestique								
			38	Boussange	Marie	1858	La Villebelle	ief	Chef	ferrière								
	10	11	39	Boussange	Eugène	1891	S <sup>t</sup> Pardoux	ief	fil	ouv agri								
			40	Boussange	Louis	1895	ief	ief	ief	cimentier								
			41	Boussange	Emile	1899	ief	ief	ief	ouv agri								
			42	Chermartin	Alexandre	1868	Bellegarde	ief	Chef	prop. expl.								
	11	12	43	Chermartin	Lucie	1869	S <sup>t</sup> Julien	ief	épouse	cultivatrice								
			44	Chermartin	Julienne	1896	ief	ief	fil	lingère								
			45	Chermartin	Estelle	1898	ief	ief	ief	ouv. agri								
			46	David	Clément	1878	Peyrat	ief	Chef	ief								
			47	David	Louise	1866	S <sup>t</sup> Julien	ief	épouse	sans prof								
	12	13	48	David	Marie	1899	Néoux	ief	fil	ief								
			49	David	Alice	1901	ief	ief	ief	tricotante								
			50	David	Anna	1902	ief	ief	ief	domestique								
			51	David	Marcelle	1903	ief	ief	ief	ief								
			52	Pastavy	Henri	1874	S <sup>t</sup> Martial	ief	Chef	cimentier								
	13	14	53	Pastavy	Eugénie	1881	S <sup>t</sup> Séverin	ief	épouse	sans prof								
			54	Pastavy	Emile	1900	ief	ief	fil	cimentier								



## A vos Agendas



**samedi 8 mai : cérémonie aux monuments aux morts à 10h30**



**vendredi 28 mai** : fête des voisins.

Le Comité des fêtes espère de tout cœur que cette soirée conviviale aura bien lieu.

Une boisson de bienvenue vous sera offerte et chacun apporte un plat et une bouteille à partager.

La mairie est ouverte au public les lundi et jeudi de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00

Téléphone : 05 55 67 62 47

Mail : [mairie.saint-silvain-bel@wanadoo.fr](mailto:mairie.saint-silvain-bel@wanadoo.fr)



### Économisons le papier !

Pour recevoir les prochains numéros du *Petit Journal* de Saint-Silvain par courriel, n'hésitez pas à le demander à la Mairie :

- soit en retournant le coupon-réponse ci-dessous (La Mairie, Le Bourg, 23190 Saint-Silvain-Bellegarde), après l'avoir rempli ;
- soit par courriel : [mairie.saint-silvain-bel@wanadoo.fr](mailto:mairie.saint-silvain-bel@wanadoo.fr) .

NOM : .....

PRENOM : .....

ADRESSE POSTALE : .....

E-MAIL : .....